



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 29/03/2022.

GESTION DES SÉCHERESSES DANS LE CANTAL – CONSULTATION DU PUBLIC

Le changement climatique en cours va induire des épisodes de sécheresse plus intenses et impacter fortement les différents usages de l'eau. Pour y faire face un plan d'action a été validé dans le cadre des assises départementales de l'eau. En parallèle à la définition de ces mesures structurelles, le cadre départemental pour gérer les épisodes de sécheresse est en cours de mise à jour à travers la préparation d'un nouvel **arrêté préfectoral définissant les modalités locales de la gestion des situations de crise liées à la sécheresse dans le département du Cantal**.

Depuis le **16 mars et jusqu'au 6 avril 2022 inclus, le public peut prendre connaissance du projet d'arrêté susvisé et faire part de ses observations** en se rendant sur la page suivante : <http://www.cantal.gouv.fr/arrete-fixant-les-modalites-locales-de-la-gestion-a7782.html>

Les évolutions les plus significatives du projet d'arrêté par rapport au cadre existant sont :

- l'augmentation du nombre de zones de gestion qui permet une gestion plus fine des mesures de restriction suivant l'état des ressources en eau,
- l'actualisation des débits seuils, et la prise en compte de nombreuses autres données pour enclencher les mesures de restriction,
- la création du comité départemental ressource en eau, avec une composition élargie permettant une meilleure représentativité des acteurs de l'eau,
- la modification de certaines mesures de restriction,

Ce cadre connaîtra des évolutions dans les années à venir afin de renforcer la coordination par bassins versants à travers des arrêtés cadres interdépartementaux, en cours d'élaboration sur certains sous bassins.

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC